Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_14-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 30 septembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 23 septembre 2026

Date d'affichage :

Le 23 septembre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 30
Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni le trente septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean CORNUAULT, Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Gilles HÉMART, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Nolwenn VAILLANT à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Jean-François BOURDIN à Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER à Madame Véronique FABRY.

Absence : Madame Rachel MALNOURY.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2026 - 09 - 14

Services à la population
Convention partenariale « Répit en balade » 2026-2027 entre l'association Enfance et Pluriel et la Communauté de communes du Val d'Amboise

Madame Myriam SANTACANA, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°261-043 du 19 juin 2026 relatif à la dernière actualisation statutaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
Vu l'avis de la commission petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité du 10 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_14-DE

Vu la convention partenariale entre l'association Enfance et Pluriel et la Communauté de communes du Val d'Amboise annexée à la présente délibération.

Considérant le projet porté par l'association Enfance et Pluriel consistant en la mise en œuvre d'une structure répit ponctuelle et itinérante à l'échelle du département d'Indre-et-Loire, destinée aux familles d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique, projet auquel la Communauté de communes adhère depuis 2023.

Considérant l'engagement de la Communauté de communes du Val d'Amboise en faveur des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, officialisé par la signature de la charte départementale le 06 décembre 2024.

Considérant la demande de mise à disposition, à titre gratuit, d'un lieu adaptable aux besoins de l'accueil de quatre enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique dont l'accompagnement sera assuré par trois salariés de la plateforme de répit et d'aide aux aidants Parent' Ailes.

Considérant que quatre temps d'accueil sont prévus pendant les vacances scolaires de l'année 2026-2027 :

- Mardi 27 octobre 2026 ;
- Mardi 02 mars 2027 ;
- Mardi 27 avril 2027 ;
- Mardi 06 juillet 2027.

Considérant que ces accueils se dérouleront au Relais petite enfance, antenne de Nazelles-Négron, où des journées de répit dans des conditions identiques ont déjà été mises en œuvre avec succès les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention partenariale avec l'association Enfance et Pluriel relative à l'organisation des quatre journées « Répit en balade » au titre de l'année scolaire 2026-2027 avec mise à disposition à titre gratuit du Relais petite enfance, antenne nord.

- **D'autoriser** le Président, ou la Vice-présidente en charge de la petite enfance, l'enfance-jeunesse et la parentalité, à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.